

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE – RÈGLEMENTS 2020-291 ET 2020-292

Le conseil de la municipalité de Rougemont a adopté lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021, les seconds projets des règlements 2020-291 et 2020-292 intitulés :

- **RÈGLEMENT 2020-291 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2003-052 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE 305 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE 204**
- **RÈGLEMENT N° 2020-292 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NO. 2018-249 AFIN DE MODIFIER LA CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL CONSTITUANT L'ANNEXE A DUDIT PLAN D'URBANISME**

Les projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable aux zones **305 et 204\***. Les zones contigües sont : 107, 108, 109, 205, 403, 404, 405, 406, 510, 511, 606 et 607.

### RÉSUMÉ

Le projet de règlement du règlement 2020-291 a pour but d'agrandir la zone industrielle 305 au détriment de la zone commerciale 204 afin d'inclure l'ensemble du lot 1 715 379. Le projet de règlement 2020-292 vise à agrandir l'affectation industrielle afin d'être en concordance avec le règlement 2020-291.

Pour que la demande de référendum soit valide, la municipalité devra avoir reçue au moins 12 demandes de personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

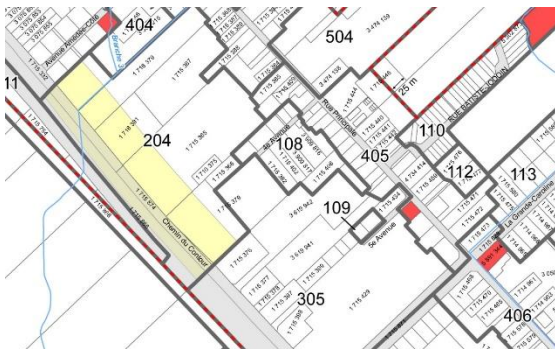
En raison de la pandémie de COVID-19, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter durera 15 jours à partir du présent avis et la transmission de demandes écrites à la municipalité tiendra lieu de registre. La municipalité acceptera toutes les demandes de référendum, qu'elles soient transmises par courrier postal ou par courriel ([dg@rougemont.ca](mailto:dg@rougemont.ca)), à la condition qu'elles contiennent les pièces et les renseignements requis pour établir la validité, soit :

- Indiquer clairement la zone d'où elle provient, le numéro et la description du règlement concerné ;
- Établir l'identité de la personne qui fait la demande et son droit de signer le registre. Les demandes devront donc être accompagnées de copies de pièces d'identité;
- Être reçue au plus tard le **18 mars 2021**.

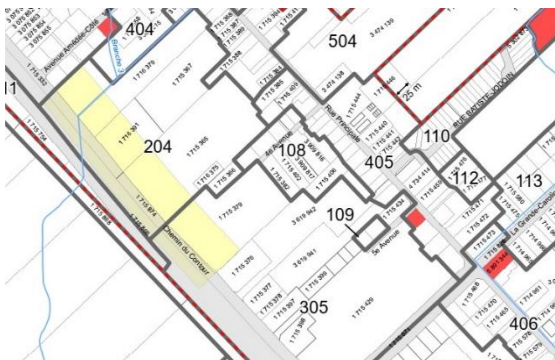
Toute personne peut consulter le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité : et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande.

### RÈGLEMENT 2020-291

Extrait plan de zonage AVANT modification

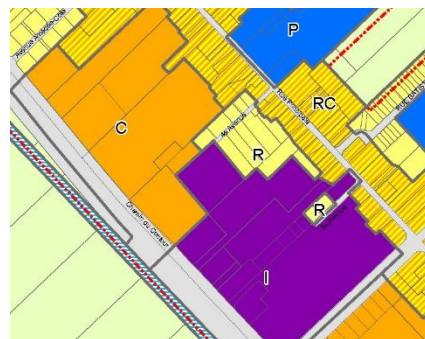


Extrait plan de zonage APRÈS modification

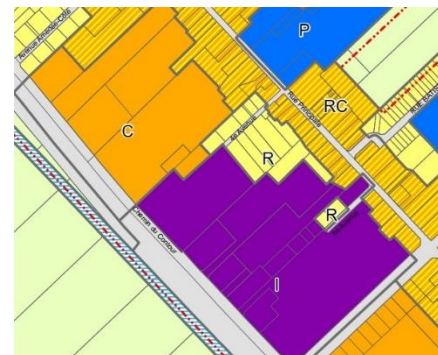


### RÈGLEMENT 2020-291

Extrait des grandes affectations AVANT modification



Extrait des grandes affectations APRÈS modification



DONNÉ à Rougemont, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

\* carte de zonage et des grandes affectations disponible sur le site Internet  
[www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca)